

Affaire suivie par :  
Mme Céline DUGAST  
Directrice des Achats  
et de la Logistique par intérim  
M. Franck NATALE  
Directeur des Infrastructures,  
des Travaux et Sécurité

Réf : CD/FN/2026/

**Objet : Dispositions logistiques et techniques canicule 2026**

## POUR RAPPEL

### Les niveaux du plan canicule

Source : <http://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/article/le-plan-national-canicule>

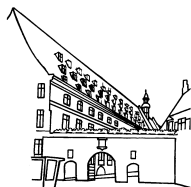
Météo France, l'Institut de veille sanitaire, en lien avec la Direction générale de la santé (DGS), veillent et alertent quotidiennement sur les risques de survenue de fortes chaleurs.

#### **Niveau 1 - veille saisonnière**

- Le niveau 1 - veille saisonnière correspond à une couleur verte sur la carte de vigilance météorologique.
- Ce niveau est activé automatiquement du 1er juin au 31 août de chaque année. En cas de chaleur précoce ou tardive, la veille saisonnière peut être activée avant le 1er juin ou prolongée après le 31 août.
- Vérification des dispositifs opérationnels, mise en place d'une surveillance météorologique et sanitaire, dispositif et ouverture de la plate forme téléphonique nationale : **0 800 06 66 66**.

#### **Niveau 2 - avertissement chaleur**

- Le niveau 2 - avertissement chaleur est une phase de veille renforcée permettant aux différents services de se préparer à une montée en charge en vue d'un éventuel passage au niveau 3 - alerte canicule et de renforcer des actions de communication locales et ciblées (en particulier la veille de week-end et de jour férié).



### Niveau 3 - alerte canicule

- Sur la base de la carte de vigilance météorologique de Météo-France (vigilance orange), les préfets de départements peuvent déclencher le niveau 3 - alerte canicule.
- La décision de déclencher le niveau 3 - alerte canicule prend en compte, le cas échéant, la situation locale (niveau de pollution, facteurs populationnels de type grands rassemblements, etc.) et les indicateurs sanitaires en lien avec les Agences Régionales de Santé (ARS).
- Une fois le niveau 3 - alerte canicule du Plan National Canicule activé, le préfet prend toutes les mesures adaptées dans le cadre du Plan de Gestion d'une Canicule Départemental (PGCD).
- A ce niveau, des actions de prévention et de gestion sont mises en place par les services publics et les acteurs territoriaux de façon adaptée à l'intensité et à la durée du phénomène : actions de communication visant à rappeler les actions préventives individuelles à mettre en oeuvre (hydratation, mise à l'abri de la chaleur, ...), déclenchement des « plans bleus » dans les établissements accueillant des personnes âgées ou handicapées, mobilisation de la permanence des soins ambulatoires, des Services de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD), et des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), activation par les mairies des registres communaux avec aide aux personnes âgées et handicapées isolées inscrites sur les registres, mesures pour les personnes sans abri, etc.

### Niveau 4 - mobilisation maximale

- Le niveau 4 - mobilisation maximale correspond à une vigilance météorologique rouge.
- Ce niveau correspond à une canicule avérée exceptionnelle, très intense et durable, avec apparition d'effets collatéraux dans différents secteurs (sécheresse, approvisionnement en eau potable, saturation des hôpitaux ou des pompes funèbres, panne d'électricité, feux de forêts, nécessité d'aménagement du temps de travail ou d'arrêt de certaines activités...). Cette situation nécessite la mise en oeuvre de mesures exceptionnelles.
- La crise devenant intersectorielle, elle nécessite une mobilisation maximale et une coordination de la réponse de l'Etat avec l'activation de la Cellule Interministérielle de Crise (CIC) qui regroupe l'ensemble des ministères concernés.

### Consignes de prévention

En prévision de la période estivale, quelques mesures de prévention très simples permettront aux patients ainsi qu'aux personnels de limiter la pénibilité de la température ambiante.

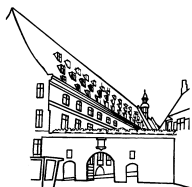
L'addition de ces petits gestes pratiques et faciles permettra également de réduire les grands pics de consommations d'énergie observés pendant l'été, en améliorant le confort :

- Ayez tout d'abord le réflexe **d'occulter les locaux** en baissant tous les stores et volets installés, et plus particulièrement du côté des façades les plus exposées au soleil

- Éteignez tous les équipements d'éclairage et appareils informatiques qui dégagent de la **chaleur évitable**.

- **Fermez les fenêtres pour les locaux climatisés.**

- Enfin essayez de **limiter le recours aux climatiseurs mobiles**, en privilégiant les pièces réservées aux patients âgés, les espaces de repos et les chambres des malades fragiles, car ces équipements consomment énormément d'énergie et ne sont pas toujours d'utilisation aisée, ni parfois opportune par rapport aux autres installations déjà en place.

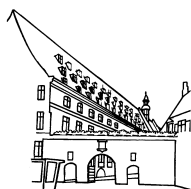


## ACTIVATION DU PLAN CANICULE : MESURES LOGISTIQUES ET TECHNIQUES

### 1. Précaution d'accroissement temporaire du stock de certains produits (hors linge et vêtements professionnels)

Les produits détaillés ci-dessous nécessitent durant la période estivale une attention particulière de leur volume minimum stocké, afin de faire face sans délai aux besoins. En conséquence, le seuil de préconisation de commandes doit être augmenté durant les mois de juillet et août avec un retour aux seuils habituels en septembre.

Nature des fournitures	N° de produit	Seuil habituel de préconisation	Délai de livraison	Seuil de préconisation
<b>DENREES ALIMENTAIRES</b>				
Sirop de Citron	4120923	90 litres	3 jours	340
Sirop de Grenadine	4121989	110 litres	3 jours	450
Sirop de Menthe	4120925	80 litres	3 jours	340
Eau gélifiée ananas	4121727	600 pots de 125	7 jours	1200
Eau gélifiée fruits rouge	4121730	600 pots de 125	7 jours	1200
Eau gélifiée citron	4121728	600 pots de 125	7 jours	1200
Eau gélifiée pomme	4121729	600 pots de 125	7 jours	1200
Eau gélifiée pomme s/sucre	4121734	360 pots de 125	7 jours	960
Eau gélifiée abricot s/sucre	4121731	240 pots de 125	7 jours	960
Eau gélifiée fruit rouge s/sucre	4121732	360 pots de 125	7 jours	960
Eau en bouteille plate (0,5 l)	4121230	1008 Btes	3 jours	4 palettes
Eau en bouteille plate (1,5 l)	4121231	2016 Btes	3 jours	8 palettes
Nature des fournitures	N° de produit	Seuil habituel de préconisation	Délai de livraison	Seuil de préconisation
<b>FOURNITURES MEDICALES</b>				
Vessies à glaces	6024127	35	3 à 4 jours	70
Coussins thermiques	6110517	30	72 heures	60
<b>FOURNITURES HOTELIERES</b>				
Vaporisateurs à main	4061456	45	10 jours	70
Cruche en verre à goulot large ½ l	4060468	173 unités	15 jours	+ Stock canicule : 300
Sachets à glaçons	4060387	312 paquets de 15	8 jours	312 paquets de 15
Brumisateurs 400 ml	4061431	300	15 jours	400



## **2. Tenues de travail/vêtements professionnels et linge tissé**

### **2.1. Tenues de travail**

Mise à disposition du stock de tenues vertes supplémentaires réservées à cet effet : 1200 casaques + 1200 pantalons.

### **2.2. Linge secteur EHPAD et Robertsau**

Mise à disposition, durant les mois de Juin, Juillet et Août de 1500 tissus en étamine (à humecter pour rafraîchissement des résidents).

## **3. Demande de ventilateurs**

La procédure de demande d'un ventilateur est la suivante :

1. Le service fait une demande par ODM en précisant le nombre de ventilateurs nécessaires.
2. La traçabilité de la remise de ventilateur de prêt (et son retour...) est assurée par le magasin technique.
3. La livraison et reprise dans les services, sont assurées par les électriciens.

Les recommandations de l'EOH pour l'usage des climatiseurs et ventilateurs en période épidémique sont rappelées ci-dessous :

[http://hux54:4080/declic/pages/eoh/docs/reco\\_clim\\_V3\\_2024.pdf](http://hux54:4080/declic/pages/eoh/docs/reco_clim_V3_2024.pdf)

**Franck NATALE**  
**Directeur des Infrastructures,**  
**des Travaux et Sécurité**

**Céline DUGAST**  
**Directrice des Achats**  
**et de la Logistique par intérim**

